

# DEMANDE DE PUBLICATION D'UNE FICHE DE POSTE

## (FORMULAIRE DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE)

### INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE\_MCFA\_HCA

### INTITULE LONG DU POSTE

Maître de Conférences Associé / HCA

### REFERENCES DU POSTE

Référence ENSAB

MCFA\_hca\_2025\_100%

### ELEMENTS ADMINISTRATIFS

**Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires)

MCFA \_

**Catégorie**

A

**Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels**

Recrutement sur contrat ministériel uniquement

**Domaine fonctionnel**

Enseignement supérieur recherche

**Emploi de référence**

RMCC : RCH03B – RMFP : FPENS008

**Date de vacance de l'emploi**

01/09/2025 (contrat ministériel \_1 an\_quotité : 100%)

### LOCALISATION DU POSTE

**Région** : Bretagne

**Département** : Ille et Vilaine

**Adresse** : 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes

### EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 21 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille environ 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre les cycles Licence (DEEA), Master (DEA) et Doctorat, ainsi que 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait *via* Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par 68 enseignants avec le concours de 39 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2028, le cycle Licence délivre un socle de compétences fondamentales autour de thématiques semestrielles ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet, des séminaires et des approfondissements communs aux deux années. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes ; et des bidiplomations de niveau master avec l'Université Rennes 2 : Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HiTCAR), Approches créatives de l'espace public (EUR-CAPS).

**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

### DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) fédère tous les chercheurs de l'ENSAB et accueille des doctorants en partenariat avec les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les

questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 4 pôles : « Densité, réversibilité, espaces publics », « Matériaux biosourcés », « Architecture : enseignements et pratiques professionnelles » et « Architecture et numérique ». En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée.

Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permet de partager les résultats des travaux de recherches.

## **DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution**

### **Missions et activités principales**

La personne recrutée assurera des enseignements dans le champ de l'Histoire et des cultures architecturales selon des formats variés dans les cycles licence et master. Une spécialisation en histoire de la période contemporaine sera appréciée. Il/elle construira un propos en s'appuyant sur des connaissances disciplinaires transversales.

### **En Licence**

L1-S1 : E122 : TD Les Promeneurs (48 HeTD)

Ces TD associent une première initiation au projet, au dessin et à l'histoire de l'architecture, *via* un enseignement *in situ*, à Rennes. L'enseignant(e) assurera leur organisation (4 groupes d'env. 25 étudiants) et le suivi de deux d'entre eux.

L2-S3 : E 322 : Histoire 1750-1890 (24hCM soit 40Hetd)

L2-S4 : E421 : Histoire 1890-1950 (24hCM soit 40Hetd)

L2-S4 : E422 : Histoire 1950 à nos jours (24hCM soit 40Hetd)

Ce CM est conçu en parallèle et en continuité de celui sur l'Histoire de l'architecture et de la ville de 1890 à 1950 afin de garantir une continuité pédagogique pour les étudiants.

Pour ces trois CM, il est attendu des propositions pédagogiques sur les contenus et les références mobilisées.

### **Exercices collectifs :**

L3-S5 Bilan de Licence (12HeTD)

Accompagnement d'un groupe d'étudiants dans un exercice de bilan sur les acquis du premier cycle et de prospective sur la suite du parcours académique et professionnel.

L3-S6 : Initiation à la recherche (24HeTD)

Accompagnement d'un groupe d'étudiants en coordination avec des collègues de l'ENSAB. L'étudiant(e) y apprend les étapes de la méthodologie de la recherche par la constitution d'un article respectant les règles de l'écriture scientifique.

### **En Master**

#### *Séminaire*

L'enseignant(e) intégrera le DE « Instrumenter » de l'ENSAB qui, mêlant pratique et approches théoriques, s'inscrit dans le périmètre de l'art, de l'histoire et de la critique. Dans ce cadre, il/elle co-coordonnera le séminaire et assurera le suivi des mémoires, avec les collègues référents. (S7/9 : 68Hetd et S8 : 44Hetd)

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

## Autres tâches

L'enseignant(e) peut être amené(e) à assurer l'encadrement de stages et/ou MSP, les rapports d'étude de fin de licence et/ou les mémoires de master. Il/elle pourra également assurer, outre le contrôle des connaissances (avec surveillance des examens), des missions de coordination pédagogique, la fonction d'enseignant(e) référent(e) de semestre, et la participation à des réunions et jurys. Il/elle aura par ailleurs dans le cadre de ses obligations statutaires la participation aux entretiens des primo-entrants, la présence aux journées de prérentrée de semestre, aux portes ouvertes, et aux séminaires enseignants. Il est également attendu que l'enseignant(e) puisse prendre des responsabilités dans les instances de l'école, ses différentes commissions, et participer à l'évolution du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant(e) devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

## 3 000 caractères au maximum, espaces compris

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)**

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des enseignants-chercheurs des ENSA-P sont celles définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1607h, par référence à l'article L.611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des ENSA-P prévues à l'article L.752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L.952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### Spécificités du poste

La personne recrutée a vocation à s'inscrire dans le domaine d'étude Instrumenter. Elle pourra rejoindre le laboratoire GRIEF pour contribuer, par ses travaux scientifiques, à son animation et à son développement.

### Liaisons hiérarchiques

La direction de l'ENSAB et celle des études exercent la responsabilité de la définition de la charge de service (320 HeTD par an) et l'organisation des services.

### Liaisons fonctionnelles

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec les corps enseignant et administratif de l'ENSAB.

## 1 500 caractères au maximum, espaces compris

## DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

## 1 - Expériences et compétences souhaitées

Il est attendu que l'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) dispose d'une expérience dans l'enseignement supérieur ainsi que d'une pratique de l'enseignement au sein d'équipes pluridisciplinaires. Une expérience d'enseignement de l'histoire et des cultures architecturales dans les ENSA, dans les deux premiers cycles de la formation, est vivement souhaitée. Il/elle démontrera sa capacité à adapter sa pédagogie et ses investigations scientifiques au regard de la maquette pédagogique de l'ENSAB ainsi que des rythmes et niveaux d'étudiantes et d'étudiants aux profils variés. Il/elle développera des méthodes d'enseignement tournées vers le développement de l'esprit critique. L'enseignant(e) devra également faire preuve d'une expérience de la recherche et d'une production et d'une valorisation des travaux scientifiques (cf. critères HCERES).

## 2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique (domaine d'étude) et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) rejoindra les équipes pédagogiques constituées dans les formations dispensées par l'ENSAB et particulièrement le DE Instrumenter. Il/elle organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante et en application des programmes de l'ENSAB. L'enseignant(e) participera à la vie interne de l'établissement (instances, commissions...) et pourra s'engager dans les activités du laboratoire de recherche GRIEF. Il sera attendu qu'il/elle s'implique dans une démarche collaborative et œuvre au développement de partenariats avec divers acteurs d'autres champs culturels et professionnels à l'échelle européenne et/ou internationale.

## 3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Historien.ne de l'architecture ou architecte formé.e à l'histoire, titulaire d'un doctorat (histoire de l'architecture, histoire de l'art, histoire des techniques, architecture).

### 3 000 caractères au maximum, espaces compris

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

##### Autres informations

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

### Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre

#### FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981/>

Arrêté du 28 mars 2025 pris pour l'application des articles 6, 10 et 14 du décret no 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051391499>

#### Liste de pièces à fournir :

- Déclaration de candidature signée ( lettre candidat) avec référence du poste visé et coordonnées du candidat
- Copie d'une pièce d'identité avec photographie
- Note d'intention pédagogique (2 pages maximum) en lien avec les unités d'enseignement visés
- Diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement : doctorat ou diplôme universitaire, qualification ou titre estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement
- Curriculum vitae (3 pages maximum)
- Présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités (20 pages maximum)
- Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies justifiant au 1/01/2025 d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années.

Incompatibilités : Un enseignant associé à temps plein ne peut exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

L'ensemble des documents ci-dessus, sera fourni en français ou le cas échéant traduit par un traducteur assermenté, à défaut la candidature sera écartée et envoyée (format PDF) à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

**PRECISION : LE NON RESPECT DES MODALITES D'ENVOI DES PIECES DEMANDEES, DU FORMAT ET DU**

**NOMBRE DE PAGES ENTRAINERA L'IRRECEVABILITE DE LA CANDIDATURE**

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le conseil pédagogique et scientifique sur proposition de la commission de recrutement de l'ENSA Bretagne.

## CANDIDATURE

Candidature à adresser par [recrutementenseignants@rennes.archi.fr](mailto:recrutementenseignants@rennes.archi.fr)

mail (**format PDF**) :

Personne à contacter [anne-marie.havard@rennes.archi.fr](mailto:anne-marie.havard@rennes.archi.fr) (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter [sandrine.quideau@rennes.archi.fr](mailto:sandrine.quideau@rennes.archi.fr) (procédure)

Adresses électroniques uniquement

**CALENDRIER Previsionnel : parution du 17/06 au 01/07/2025**

Date limite de réception des dossiers par mail : **mardi 01/07/2025 (23H59 délai de rigueur, les candidatures reçues postérieurement ne seront pas examinées)**

Date des entretiens : Convocations envoyées semaine 28 ; date prévisionnelle de l'audition : **vendredi 11 juillet ou mardi 15 juillet. Présence indispensable requise pour l'entretien si le dossier de candidature est présélectionné.**